MISSION PERMANENTE DE TUNISIE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE

البعثة الدائمة للجمهورية التونسية
لدى مكتب الأمم المتحدة بجنيف
والمنظمات الدولية بسويسرا

Intervention de SEM. Abderrazak Kilani,
Ambassadeur, Représentant permanent de Tunisie à Genève
À l'occasion de la 103ème session du Conseil de l'OIM
(Genève, 26-29 novembre 2013)

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Nous voudrions tout d'abord vous exprimer, nos sincères félicitations pour votre élection à la Présidence de la 103ème session du Conseil de l'OIM. Nous adressons, également nos félicitations aux deux Vice-Présidents et au Rapporteur, les trois autres membres élus du Bureau.

Nous tenons particulièrement à rendre hommage à l'Ambassadeur Abdul Hannan pour son sérieux, son dévouement et sa persévérance dans l'accomplissement de son travail tout au long de sa Présidence du Conseil.

La Tunisie souhaite une chaleureuse bienvenue aux quatre nouveaux membres de notre Organisation : Le Turkménistan, la République d'Islande, la République des Fidji ainsi que les Iles Marshall.

Nous sommes également heureux d'accueillir les cinq nouveaux membres observateurs.

Monsieur le Président,

Notre délégation souhaite aussi souligner son appréciation du rapport complet exposé par M. William Lacy Swing, Directeur Général de l'OIM. Ce rapport couvre une année particulièrement difficile marquée par l'attaque armée contre notre Organisation à Kaboul, une mobilité humaine en nette croissance, une multiplication des crises humanitaires, des pertes

58, RUE DE MOILLEBEAU CASE POSTALE 262 1211 GENÈVE 19
TÉLÉPHONE 022 749 15 50 FAX 022 734 06 63 email: mission.tunisia@ties.itu.int

humaines en mer au cours de tentatives de migration irrégulière ainsi qu'une hostilité grandissante à l'égard des Migrants. Le tout sur fond d'une crise économique plutôt généralisée qui peine à s'estomper.

Fort heureusement, ce contexte morose n'a pas infléchi l'action de l'OIM qui a réussi à faire entendre la voix de ses Etats Membres au deuxième Dialogue de Haut-niveau des Nations Unies sur les Migrations internationales et le Développement, réuni les 3 et 4 octobre dernier. En effet, nous estimons que c'est grâce, notamment, aux efforts de l'équipe de l'OIM que le texte adopté à l'issue du Dialogue de Haut-niveau a explicitement mentionné les aspects tels que la réalisation et la protection des droits humains des migrants, les pratiques de recrutement équitables, la protection des migrants en temps de catastrophes naturelles ou de conflits armés. En outre, l'OIM a réussi à faire reconnaitre que la migration constitue un aspect fondamental du développement, et qu'elle doit être prise en considération dans les objectifs de développement post-2015.

Monsieur le Président,

Le dixième de la population tunisienne vit à l'étranger. Ceci représente pour nous plusieurs opportunités dont, en particulier, l'apport humain et financier au développement national et la participation au processus démocratique qui se met en place. Nous sommes cependant confrontés à un nombre de défis tels que la migration irrégulière et sa relation avec la traite des êtres humains et la violation des Droits des migrants, la fragilisation de l'équilibre démographique et de l'équilibre du marché de l'emploi, la fuite des cerveaux.

Afin de saisir les opportunités, de surmonter les défis et de minimiser les risques, la Tunisie est en phase d'élaborer un plan stratégique cohérent et dynamique à quatre objectifs : 1. le développement des capacités et la bonne gouvernance du système de gestion des migrations ; 2. un renforcement de l'appartenance de la communauté tunisienne à la patrie et l'assurance d'une assistance efficace aux Tunisiens résidants à l'étranger ; 3. une intégration des communautés à l'étranger au service du processus démocratique et du développement ; 4. un cadre institutionnel et législatif cohérent en matière d'immigration, d'asile et de résidence.

La concrétisation de ce plan ambitieux fait actuellement appel, outre, à l'apport des différentes institutions et parties tunisiennes concernées par les aspects du phénomène de la migration, à une coopération avec l'OIM, certaines organisations du Système des Nations Unies et les pays partenaires, frères et amis. Nous tenons à saluer ici le soutien des Organisations internationales et l'appui financier fourni par l'Union européenne et la Suisse pour favoriser une meilleure participation des Tunisiens à l'étranger aux plans de développement de divers secteurs par la mise en œuvre des deux projets « intégration de la migration dans la planification du développement » et « initiative conjointe pour la Migration et le Développement ».

Par ailleurs, il n'est de doute que les Investissements et Transferts d'argent des Tunisiens à l'étranger vers leur pays d'origine ont un rôle non négligeable dans notre économie nationale et son développement. En vue de les promouvoir, les autorités tunisiennes ont pris des mesures de nature à réduire les coûts de transferts, en exigeant, notamment, la levée de la clause d'exclusivité dans les contrats régissant la relation entre les sociétés internationales de transfert d'argent et leurs réseaux en Tunisie.

La Conférence ministérielle sur la Diaspora, organisée à l'initiative de M. le Directeur général en juin dernier a largement abordé la question des coûts de transferts de fonds et nous accueillons très positivement l'initiative de l'OIM en faveur de leur réduction.

Monsieur le Président,

La tragédie survenue, début octobre, aux côtes de Lampedusa renforce notre besoin et celui de la Communauté internationale en général de prendre des mesures urgentes et appropriées pour remédier à la migration irrégulière. Pays d'origine, de destination, et aussi de transit devrions améliorer les dispositifs en place pour prévenir et empêcher la répétition d'une telle tragédie et ménager des voies sures pour les migrants. Une lutte efficace contre la demande de travail informel, en décourageant les flux de migration clandestine, permettrait de réduire le risque de reproduction d'une telle situation tragique.

En outre, la mise en place d'une politique de la migration du travail intégrée et bien diffusée auprès des chercheurs d'emplois permettrait de

promouvoir la migration régulière, source d'enrichissement et de développement, tant aux pays d'origine que de destination.

Monsieur le Président,

Pour conclure, nous souhaitons ajouter que nous sommes convaincus du bénéfice que nous pourrons tirer des initiatives prévues par l'OIM pour l'année à venir, qu'elles aient trait au Cadre d'action humanitaire, aux lignes directrices sur la promotion de la migration, à la politique de protection des migrants ou à la réunion d'une conférence ministérielle en 2015 sur le thème : « les migrants et les villes » ou encore à la campagne d'information mondiale sur la contribution des migrants.

La Tunisie continuera à appuyer les activités de l'OIM et soutient la position du Groupe africain quant à la réforme budgétaire.

Je vous remercie